



Plan annuel 2023 d'accessibilité numérique TotalEnergies

Date de première parution : Mai 2023



Adresse postale : 2 place Jean Millier - Arche Nord Coupole/Regnault

92078 Paris La Défense Cedex - T. : +33 (0)1 47 44 45 46

TotalEnergies SE

Société Européenne au capital de 6 601 073 322,50 euros

Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France — 542 051 180 RCS NANTERRE

Table des matières

L'accessibilité numérique	3
Le Schéma pluriannuel	3
Le plan d'action annuel 2023	4
Acculturation	4
Formation.....	4
Intégration.....	5
Les contacts	5

Ce document présente le plan d'action annuel de TotalEnergies de l'année 2023 pour l'accessibilité numérique, associé au schéma pluriannuel 2021 – 2023.

L'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique signifie que les sites web, les outils et les technologies sont conçus et développés pour que toutes et tous puissent les utiliser, quelle que soit leur façon d'y accéder, quelle que soit leur situation de handicap.

Comme le prévoit l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, TotalEnergies est concernée par l'obligation d'accessibilité de ces services de communication au public en ligne¹.

D'après l'article 1er de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les services de communication au public en ligne sont définis comme « toute mise à disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de communication électronique, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée ».

Conformément au II de l'article 47 de la loi du 11 février 2005 précitée, ils comprennent notamment :

- Les sites internet, intranet, extranet ; les progiciels, dès lors qu'ils constituent des applications utilisées au travers d'un navigateur web ou d'une application mobile ;
- Les applications mobiles qui sont définies comme tout logiciel d'application conçu et développé en vue d'être utilisé sur des appareils mobiles, tels que des téléphones intelligents (smartphones) et des tablettes, hors système d'exploitation ou matériel ;
- Le mobilier urbain numérique.

Le Schéma pluriannuel

La loi rend obligatoire la publication d'un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans.

Il présente l'engagement de TotalEnergies pour l'accessibilité numérique de ses services de communication au public en ligne pour l'ensemble des utilisateurs, en situation de handicap ou non. Le schéma pluriannuel de TotalEnergies a été rédigé en s'appuyant sur le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)², édité par la direction interministérielle du numérique (DINUM). Il est disponible à la consultation.

¹ S'agissant d'une entreprise dont le chiffre d'affaire annuel excède le seuil des 250.000 euros prévu par l'Article 2 du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.

² Lien vers le RGAA : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr>

Le plan d'action annuel 2023

L'année 2021 a marqué un tournant pour l'accessibilité numérique, puisque la Compagnie s'est fixée pour ambition d'améliorer l'accessibilité numérique partout et pour tous, en devenant pro-actif et non réactif sur le sujet. Une ambition soutenue par un plan d'action fondé sur 3 axes : acculturation, formation et intégration.

En 2021, la priorité était donnée à l'acculturation.

En 2022, la priorité a été l'intégration progressive du sujet tant dans les bonnes pratiques des collaborateurs que dans le développement de nouvelles plateformes numériques.

En 2023, la priorité est donnée à l'intégration du sujet sur le périmètre SI et à construire la nouvelle usine à site de la Compagnie de sorte qu'elle soit accessible

Acculturation

- Réalisation d'actions de sensibilisation à l'accessibilité numérique (webinaires, partage de supports de communications, ...). Elles ciblent en priorité les collaborateurs TotalEnergies axés vers le numérique.
- Activités organisées par et pour le groupe de travail dédié au sujet avec des volontaires de la Compagnie, qui s'engagent dans la mesure du possible. Il s'appuie sur les autres groupes de travail thématiques également mis en œuvre pour apporter des solutions rapides et pérennes aux utilisateurs en situation de handicap auditif, visuel, etc., identifiés au sein de TotalEnergies.
- Partage du site interne « Démonstrateur » visant à communiquer les bonnes pratiques sur l'accessibilité des contenus pour les collaborateurs. Le site est mis à jour régulièrement.
- Accompagnement de responsables de sites internet, responsables applicatifs et les contributeurs lors de la création d'un nouveau site/nouvelle application en proposant des offres de services adaptées
- Partage de la démarche en externe en participant notamment au groupe de travail Accessibilité Numérique du Manifeste pour l'Inclusion pour partage de bonnes pratiques inter-entreprises
- Création d'un site SharePoint interne dédié à l'Accessibilité Numérique pour faire connaître le sujet plus largement auprès des collaborateurs et centraliser l'ensemble des ressources à disposition

Formation

- Adaptation du d'e-learning dédié à l'intégration de l'accessibilité numérique sur toutes les étapes d'un projet. L'objectif est de rendre la formation plus engageante en fonction des interlocuteurs (chefs de projets, collaborateur...)
- Proposition d'accompagnement et de formations dédiées aux collaborateurs en situation de handicap et aux collaborateurs susceptibles d'être concernés par l'accessibilité numérique dans leur poste tels que les développeurs, chefs de projets SI ou designers, contributeurs de contenus web...;
- Rencontres et échanges avec des organismes de formation externes (Simplon, Webforce 3, Avencode ...) pour accueil de stagiaires au sein des équipes digitales et IT de la Compagnie.

Intégration

- Poursuivre les audits des services de communication en ligne suivis de la publication de la déclaration d'accessibilité sur les pages Accessibilité associées.
- Mise en place, à usage interne, d'une cartographie des sites internet, outils SI et applications mobiles pour suivre les évolutions (audit, taux de conformité ...) avec un ciblage en priorité sur les interfaces les plus utilisées ;
- Implémentation des bonnes pratiques de communication inclusives (Utilisation des couleurs de la charte graphique TotalEnergies, conformes double AA ; Utilisation d'un « User Interface » (UI) kit avec une base accessible) sur les plateformes web et applicative de la Compagnie
- Mise en place d'une stratégie de mise en conformité pour tous les sites de l'usine à site de la Compagnie (à travers le monde)
- Développement de la nouvelle usine à site avec l'accompagnement d'une société experte en accessibilité numérique pour faire en sorte de respecter les critères du RGAA
- Continuité du partenariat avec les équipes des Ressources Humaines et du service IT et la Cellule VIP pour dépannage et assistance immédiats aux personnes en situation de handicap, soit une prestation « haut de gamme » calquée sur celle apportée aux cadres dirigeants de la Compagnie ;
- Intégration de l'Accessibilité Numérique dans la méthodologie des Projets SI et des produits de la Total Digital Factory ; mise en place d'une règle dans le cadre d'Architecture ;
- Hackathon pour rendre accessibles trois produits digitaux en s'appuyant sur les développeurs de la Total Digital Factory

Les contacts

En cas de besoin spécifique ou pour en savoir plus sur la démarche d'accessibilité numérique de TotalEnergies, un canal dédié est disponible :
digital.accessibility@totalenergies.com

La démarche lancée est en amélioration continue, qui n'est pas figée. Les idées et retours des collaborateurs sont essentiels pour progresser de la manière la plus agile possible.